

MANAGEMENT DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

Représentant du personnel au C.H.S.C.T.
Fonction publique



PUBLIC VISE

Agents de la fonction publique nommés au CHSCT de l'établissement dans lequel ils exercent.

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, à l'amélioration de leurs conditions de travail, et de veiller sur l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

PROGRAMME DE FORMATION

Les missions du CHSCT

- Identifier le cadre législatif et réglementaire de la santé et sécurité au travail.
- Mesurer les enjeux humains, économiques, budgétaires de l'action du CHSCT.
- Situer son action au sein des évolutions des dispositions législatives et réglementaires.
- Savoir examiner tout document se rattachant à la mission du CHSCT.
- Situer son action dans les modalités d'information et de consultation du CHSCT.
- Distinguer les composantes des missions d'étude, d'information, de veille et de contrôle.

Rôle et prérogatives des membres du CHSCT

- Identifier les membres du CHSCT, leurs rôles et leurs prérogatives.
- Repérer les droits et obligations du CHSCT et de ses membres.
- Objectiver les difficultés rencontrés lors du fonctionnement du CHSCT.
- Différencier les mandats.
- Connaître les missions et les rôles des différents acteurs.

Le CHSCT et la préservation de la santé et de la sécurité au travail

- Identifier les différents modèles organisationnels du travail.
- Identifier et connaître le champ de compétences du CHSCT en matière de santé et sécurité au travail.
- Connaître l'organisation en matière de santé et sécurité au travail dans les services et le rôle de l'encadrement.

Les interventions des membres du CHSCT

- Inscrire son action dans la démarche d'évaluation des risques et d'élaboration du document unique.

Références réglementaires

CHSCT :
Décret du 28 mai 1982
(fonction publique d'Etat),
Décret 10 juin 1985 (fonction publique territoriale).

Pré-requis

- Aucun

Durée

- Formation initiale :
5 jours minimum

Périodicité

- Formation de 5 jours renouvelée à chaque mandat.

Qualification

- Attestation de formation

Nombre de participants

- 10 maximum.

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

SIEGE SOCIAL: CBS

67, Avenue de Verdun – 77 470 - TRILPORT

S.A.R.L au capital de 1000 € - R.C.S MEAUX 529 138 307

E-mail : c.niclausse@cbsformation.com

- Analyser la démarche de prévention et d'évaluation des risques, les organigrammes, les fiches de postes, les registres de sécurité (le prescrit).
- Connaître les méthodes et outils d'observation, de repérage, de questionnement, d'analyse et d'interprétation des lieux, des activités et des situations de travail, des facteurs de risques (le réel).
- Analyser une situation de travail dans un milieu, une organisation, des structures, des hommes et des femmes au travail (approche globale).
- Participer à une réunion, une visite, une enquête.
- Prendre des notes et effectuer un compte rendu.
- Participer à l'analyse et au suivi du programme annuel et à l'analyse du bilan annuel.
- Formuler des préconisations, des propositions.
- Mobiliser des ressources documentaires (juridiques, techniques).
- Mesurer les enjeux d'une campagne de communication.
- Proposer des actions de sensibilisation ou de formation à l'intention des responsables et agents du service.

Méthodologie :

Cette formation se déroulera selon les principes de la pédagogie : ternaire (découverte, formalisation, application), active (techniques de jeux de rôles, études de cas, simulations) et centrée sur l'apprenant (analyse de pratique, auto-diagnostic, tests....).

Note :

Programme établi sur la base des circulaires du 08 août 2011 (Ministre de la Fonction Publique) et du 12 octobre 2012 (Ministre de l'Intérieur).